

Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte

Type : Marché de service

Edition : ffff

Parution web : 0000-00-00

Parution print : 2024-03-28

Marché Public (Accord-cadre multi-attributaire) Procédure adaptée

Prestations intellectuelles

Avis d'appel à la concurrence Rectificatif

Réalisation de prestations de formation professionnelle pour la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Mayotte

MARCHE N° MAPA24-03CCI

1) Objet du marché

Le marché a pour objet la sélection de prestataires enseignants en formation professionnelle, pour la réalisation de prestations de formation professionnelle certifiantes à destination des salariés, demandeurs d'emploi et jeunes en apprentissage du département de Mayotte.

Le marché est divisé en 8 lots comprenant chacun plusieurs formations :

- lot n° 1 : Formations dans les domaines du commerce et de la vente ;
- lot n° 2 : Formations dans les domaines de la logistique et du transport ;
- lot n° 3 : Formations dans les domaines de l'informatique et du numérique ;
- lot n° 4 : Formations dans les domaines de la gestion, de la comptabilité, de l'administratif et des RH
- lot n° 5 : Formations dans le domaine des langues étrangères ;
- lot n° 6 : Formation dans le domaine de la préparation et du retour à l'emploi ;
- lot n° 7 : Formations dans le domaine du BTP ;
- lot n° 8 : Formateur référent.

2) Acheteur public (Etablissement public administratif)

Chambre de Commerce et D'industrie de Mayotte (CCIM)

Place mariage

CS 73904

97641 MAMOUDZOU CEDEX

Siret 130 003 379 00018

Contacts :

Pour tout renseignement :

M. Christian Meneux

E-mail : c.meneux@mayotte.cci.fr

Tél : 06.39.64.83.33

3) Représentant du pouvoir adjudicateur

M. Mohamed ALI HAMID, Président de la CCIM

4) Type de procédure de passation et nomenclature

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre rentre dans la catégorie « autres services spécifiques » en application des articles R2123-1 et R2123-2 du Code de la commande.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans un minimum avec un maximum fixé à 863 700 € en application des articles L2125-1, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la commande publique.²

5) Modes de publicité retenus

Annonces :

- sur le site de la CCIM : <https://www.mayotte.cci.fr/marches>;
- sur le site du bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) ;
- sur le journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- sur un journal d'annonces légales.

6) Contenu de la mission – description des besoins

Le contenu détaillé de la mission est défini dans le cahier des clauses particulières (CCP).

7) Lieu d'exécution

Mayotte

8) Modalités de transmission et durée de validité des offres

Les offres seront présentées sous forme dématérialisée sur la plate-forme des achats de l'État à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les offres comprendront obligatoirement la proposition de prix et tous les renseignements que le soumissionnaire jugera utiles de transmettre à l'acheteur concernant les services.

Condition requise : l'offre doit être rédigée en langue française.

L'unité monétaire de paiement est l'euro. Les prix sont fixés hors TVA et TTC.

Les offres des candidats auront une durée de validité de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul lot ou pour plusieurs lots seul ou en groupement. Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres pour un même lot.

Chaque candidat peut également répondre à la totalité d'un lot ou seulement à une partie (positionnement sur un niveau de formation uniquement).

9) Modalités d'obtention du dossier de consultation (DCE)

Les candidats peuvent obtenir le dossier en le téléchargeant sur le site de la CCIM

(<https://www.mayotte.cci.fr/marches>) et la plate-forme des achats de l'État à l'adresse (<https://www.marchespublics.gouv.fr>).

En cas de téléchargement sur le site de la CCIM, il est demandé aux candidats de vérifier régulièrement si le DCE n'a pas été modifié.

10) Critères de sélection des offres

Valeur technique 50 %

Expertise dans le domaine 35 %

Qualité du mémoire technique 15 %

Prix 50%

Le calcul de la note du prix se fera de la manière suivante :3

Note de l'offre = (montant de l'offre moins-disante / montant de l'offre à noter) * 50%.

11) Conditions de règlement des prestations :

Les factures seront obligatoirement envoyées sous forme dématérialisée via la plateforme Chorus :

<https://www.chorus-pro.gouv.fr/>.

Les sommes dues seront payées conformément aux dispositions des articles L2192-10 et R2192-10 et suivants du Code de la commande publique.

12) Date limite de dépôt des offres

Lundi 25 mars 2024 à 08h00 (heure de Mayotte)

Lundi 8 avril 2024 à 08h00 (heure de Mayotte)

13) Date d'envoi à la publication de l'avis rectificatif

Jeudi 21 mars 2024